

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

Table Ronde internationale sur le service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Une Table Ronde internationale sur le service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, organisée par l'Institut Henry-Dunant en étroite collaboration avec le CICR et la Ligue, s'est tenue à Genève du 28 au 30 avril 1986.

Dix-sept Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (dont 7 d'Afrique, 2 d'Amérique, 1 d'Asie et 7 d'Europe) y ont délégué vingt-deux représentants choisis parmi des responsables de services volontaires ou des volontaires possédant une grande expérience du terrain auxquels se sont joints plusieurs collaborateurs du CICR, de la Ligue et de l'Institut Henry-Dunant.

La cérémonie d'ouverture présidée par Me Jean-Paul Buensod, président de l'Institut Henry-Dunant, s'est déroulée en présence de M. Maurice Aubert, vice-président du CICR, et de M. William Gunn, conseiller spécial chargé des relations internationales représentant M. Hans Hoegh, secrétaire général de la Ligue.

Le but de cette Table Ronde était d'examiner en vue de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Genève, octobre 1986) certains aspects du service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la lumière des changements socio-économiques de notre temps et des situations d'urgence. Il s'agissait aussi de donner suite à des résolutions adoptées par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Manille, 1981) et par la VI^e session de l'Assemblée Générale de la Ligue (Genève, 1985) relatives à la condition, aux droits et devoirs des volontaires, aux relations entre les volontaires et les professionnels rémunérés, à la formation et à la motivation des volontaires ainsi qu'à leur intégration et à leur participation à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre des activités.

Enfin cette Table Ronde était l'occasion d'actualiser les conclusions d'une étude réalisée de 1980 à 1984 par l'Institut Henry-Dunant*.

* Cette étude de l'Institut Henry-Dunant intitulée «Le service volontaire de la Croix-Rouge dans la société d'aujourd'hui» a été publiée en français en 1984 et en anglais en 1985. Des versions en espagnol et allemand sont en préparation. Un compte rendu en a été établi dans la Revue (N^o 747 - mai-juin 1984, pp. 190-191).

Répartis en deux groupes de travail respectivement présidés par M^{me} Véronique Ahouanmenou, présidente de la Croix-Rouge du Bénin, et M^{me} Jackie David, ex présidente nationale des volontaires de la Croix-Rouge américaine, les participants ont successivement examiné les trois thèmes suivants: «Droits, devoirs, statut juridique des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge», «la pratique du service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge» et «groupes informels» et service volontaire traditionnel».

Au cours de l'examen du premier thème, «Droits, devoirs, statut juridique des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge» introduit par M. Jean Pascalis, secrétaire général adjoint de la Croix-Rouge suisse, les participants ont mis l'accent sur les responsabilités des volontaires dans les situations conflictuelles et dans les cas de désastres naturels.

Ils ont ainsi recommandé que les Sociétés nationales définissent, d'entente avec les autorités militaires, la collaboration qu'elles apportent ou pourraient apporter aux services de santé des forces armées, conformément aux articles 24 et 26 de la Convention I de Genève de 1949.

De même les Sociétés nationales devraient-elles établir dès le temps de paix des contacts avec les services de santé de l'armée afin de définir la contribution des volontaires non assimilés au personnel sanitaire militaire à des tâches non spécifiquement prévues par l'article 26.1. (comme par exemple la propagande pour le don du sang, l'aide médicale et sociale aux réfugiés, personnes déplacées et sans-abri, etc.).

Les Sociétés nationales ont été aussi invitées à définir avec les autorités civiles les modalités de leur collaboration afin de déterminer à l'avance quel personnel et quelles installations destinées au service sanitaire civil ont droit à l'utilisation de l'emblème dans les situations de conflit.

Sur tous ces points, la Table Ronde a recommandé aux Sociétés nationales de se référer au «Guide à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur leurs activités en cas de conflit», préparé par le CICR.

D'une façon générale, la Table Ronde a recommandé que les Sociétés nationales édictent une Charte nationale des volontaires précisant leurs droits et devoirs et qu'elles prennent les mesures adéquates pour assurer la protection des volontaires par le biais d'assurances collectives et individuelles dans l'action quotidienne comme dans les situations d'urgence.

M. Jacques Meurant, directeur de l'Institut Henry-Dunant, a présenté le thème «La pratique du service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge», qui recouvre plusieurs aspects: le recrutement, la sélection, la formation, l'encadrement des volontaires, leur participation à la vie de la Société nationale et l'évaluation de leurs prestations.

Les participants ont souligné les difficultés rencontrées par les Sociétés nationales dans leurs efforts de recrutement des volontaires et ont en conséquence reconnu l'impérieuse nécessité *d'imprimer le réflexe humanitaire au plus profond de l'être humain*, et cela par la diffusion, dès le plus

jeune âge, du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Après avoir échangé leurs vues sur les méthodes de recrutement et de formation, les participants ont examiné plus particulièrement les effets d'un désastre naturel d'une part et d'autre part les conséquences du sous-emploi et du chômage sur le recrutement des volontaires ainsi que les moyens propres à maintenir leur motivation et à les intéresser au développement de leur Société nationale.

La Table Ronde, après avoir réaffirmé l'obligation des Sociétés nationales d'assurer une formation adéquate des volontaires adaptée aux tâches diverses auxquelles ils peuvent être appelés, a recommandé en particulier que le personnel sanitaire susceptible d'être mis à la disposition des services de santé des forces armées reçoive une formation spécifique (premiers secours, droits et devoirs du personnel médical en temps de conflits armés, etc.).

Les délégués ont accordé une attention particulière à la *participation* des volontaires appelés à travailler *avec* les communautés et non plus *pour* elles dans l'établissement du diagnostic des besoins et l'élaboration de programmes et services. Conscients que l'approche intégrée des besoins de la communauté requérant l'intervention d'*équipes pluridisciplinaires* (équipes d'action de la Croix-Rouge) favorise l'intégration des volontaires à la vie de la Société nationale et développe leur efficacité, les participants ont recommandé la création de telles équipes, notamment sur le plan local, et leur formation en vue d'engagements polyvalents.

Abordant le sujet de la structure et de l'organisation du service volontaire au sein des Sociétés nationales, la Table Ronde a estimé qu'un système efficace est celui qui assure aux volontaires les possibilités maxima d'intégration à la vie de la Société nationale, à savoir l'encadrement, l'orientation et la formation adéquats, la participation à la programmation des activités. Elle a recommandé en conséquence que les Sociétés nationales encouragent la participation des volontaires à la planification des programmes ainsi qu'à leur évaluation et qu'elles prévoient un plan de développement personnalisé des volontaires leur permettant de se perfectionner et d'accéder à des responsabilités plus larges.

Enfin les Sociétés nationales ont été invitées à créer, aux niveaux national, régional et local, des systèmes de communication et d'information, voire des organes consultatifs, afin d'assurer des relations harmonieuses entre dirigeants, personnel salarié et volontaires.

Le troisième thème «Groupes informels» et service volontaire traditionnel» introduit par M^{me} Jackie David a permis aux participants de comparer deux conceptions de la participation à la vie associative, l'une traditionnelle dont la Croix-Rouge se prévaut, l'autre plus récente par laquelle des individus et groupes s'unissent pour améliorer leur qualité de vie, pour se défendre contre des obstacles, les lacunes, des abus ou pour résoudre leurs problèmes eux-mêmes.

La Table Ronde a encouragé la collaboration des Sociétés nationales avec de tels groupes (notamment aux niveaux de l'identification des besoins

des communautés, du recrutement des volontaires et de la diffusion des idéaux de la Croix-Rouge), pour autant que les objectifs de ces derniers soient compatibles avec les principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

A l'issue de la réunion, les participants ont adopté les conclusions et recommandations des deux groupes de travail présentées par leurs rapporteurs, M^{me} Hélène Delpon de Vaux, responsable des volontaires pour les missions d'urgence à la Croix-Rouge française et M. Andrew Okoth, responsable de la formation à la Croix-Rouge du Kenya. Ces textes seront présentés à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

En conclusion, le directeur de l'Institut Henry-Dunant s'est réjoui des résultats de la Table Ronde qui ont apporté un éclairage nouveau sur certains aspects du service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et montré qu'à l'image de la société contemporaine, le service volontaire au sein des Sociétés nationales est très diversifié mais immuable quant aux principes qui l'animent.

Séminaire de diffusion pour Sociétés nationales d'Europe et d'Amérique du Nord

Un séminaire consacré aux méthodes et moyens de diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge a eu lieu à Baden près de Vienne du 8 au 14 juin 1986. Organisé par la Croix-Rouge autrichienne et le CICR, en collaboration avec la Ligue, ce séminaire a réuni quarante quatre représentants de 25 Sociétés nationales d'Europe et d'Amérique du Nord.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du D^r Heinrich Treichl, président de la Croix-Rouge autrichienne, de M. Jacques Moreillon, directeur général au CICR, et de M. Hans Hoegh, Secrétaire général de la Ligue. Le CICR était représenté également par M. Alain Modoux, chef du département de l'information, ainsi que par cinq autres collaborateurs. Pour sa part, la Ligue avait aussi délégué M^{me} Yolande Camporini, conseillère technique pour les affaires statutaires et la diffusion.

Le thème de chaque journée a été consacré à un public déterminé: Sociétés nationales, forces armées, milieux gouvernementaux, cercles académiques, jeunesse, médias et grand public.

Chacun des thèmes a été introduit par un spécialiste extérieur au Mouvement connaissant particulièrement la problématique relative aux différents publics, puis traité par un représentant d'une des Sociétés nationales présentes. Ensuite les participants, divisés en quatre groupes, ont examiné les méthodes de diffusion relatives au public du jour et l'après-midi un exercice pratique ou jeu de rôle a été présenté et commenté.

Les comptes-rendus des débats qui se sont révélés très fructueux figurent dans un rapport final, que les participants ont reçu à la fin du séminaire.